

CONTRAT N° 54905856
Avenant à effet du 01/01/2019

DISPOSITIONS PARTICULIERES
Rachat de Franchises

I - LE PRESENT INTERCALAIRE EST CONCLU ENTRE :

Souscripteur du contrat :

DRIVY SAS

Siège social : 35 Rue Greneta 75002 PARIS

N° RCS : Paris 522 816 651 00056

N° Orias : 13001509

Activité : **éditeur de logiciel**

et

ALLIANZ IARD

Siège social : 1 Cours Michelet CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE

Le présent contrat est régi par le Code des assurances et s'exerce dans les limites :

- des Conditions Générales **DG-CDW-DRIVY 01 2018V1**,
- des présentes Dispositions Particulières qui dans tous les cas prévalent,
- de l'Annexe Risques Environnementaux Allianz Route, en complément des Conditions Générales citées ci-dessus.

Le Souscripteur reconnaît être en possession d'un exemplaire de chacun des documents visés ci-dessus.

II - VEHICULES ASSURES

La garantie de la Compagnie est acquise au Preneur d'Assurance pour les véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur à 3T500 loués via le site internet de location de particulier à particulier **WWW.drivy.com** et **pour lesquels l'option rachat de franchise a été souscrite** et assurée par le présent contrat.

Exclusions :

- Les véhicules PTAC supérieur à 3T500

- Les Engins, les véhicules à deux ou trois roues
- Les véhicules de loisirs : camping-cars caravanes

III - USAGE DES VEHICULES ASSURES

Le Souscripteur déclare que les véhicules assurés sont utilisés pour les besoins de son activité professionnelle de location de véhicules entre particuliers assurée par le contrat **Allianz N° 58766546** et qu'ils ne servent en aucun cas à des transports rémunérés de voyageurs ou de marchandises, même à titre occasionnel.

IV - GARANTIES ET FRANCHISES

Si l'option rachat de franchise a été souscrite les garanties s'appliquent dans les limites des Conditions Générales DG-CDW-DRIVY 01 2018V1, auxquelles elles se réfèrent et dans les limites suivantes :

Rachat de la franchise du véhicule confié en location, garantie VOL EXCLUE	Catégorie 1 "Economique"	Catégorie 2 "Confort"	Catégorie 3 "Privilège"
Franchise de Base par sinistre	900 €	1 100 €	1 700 €
Franchise par sinistre incompressible si rachat souscrit	150 €	250 €	400 €
Franchise Vol	900 €	1 100 €	1 700 €

Le Souscripteur s'engage à informer Allianz de la **catégorie** du véhicule assuré.